

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

**Date de convocation** : 8 septembre 2020

**Date d'affichage du CR** : 28 septembre 2020

**Étaient présents** : Romaric BATTISTELLI, Etienne BEZANÇON, Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

**Représentés** : Françoise MALAQUIN donne pouvoir à Patrick CERVEAU

**Secrétaire de séance** : Bernard MARIEUX

**Ordre du jour** : Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020 ; Désignation des membres du Comité Consultatif Communal du CPI de Poilly ; Adhésion au GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté ; Réfection toiture grange communale ; Projet travaux SDEY 2021 ; Rapport commission travaux ; Carte scolaire : accord de principe ; Informations et questions diverses.

**Ajout à l'ordre du jour** : Aménagement de la place de l'église : 2<sup>ème</sup> tranche des travaux

**Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020 :**

Adoption à l'unanimité des membres présents.

**1. Désignation des membres du Comité Consultatif Communal du CPI de Poilly**

**Délibération n°37/2020 :**

Vu le décret du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'élection qui s'est tenue le 18 septembre 2020 au sein du CPI de Poilly-sur-Serein pour élire les membres du Comité Consultatif Communal, notamment :

Grade	Titulaire	Suppléant
Caporal-chef	VENOT François	
Sapeur 1 <sup>ère</sup> classe	MIGNON Martial	LECESTRE Nicolas

Considérant que le Maire est membre de droit et président du Comité Consultatif Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Désigne** les membres suivants pour siéger au Comité Consultatif Communal :

Titulaires : Etienne BEZANÇON et Mathieu CERVEAU

Suppléant : Patrick CERVEAU

**2. Adhésion au GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté**

**Délibération n°38/2020 :**

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques BFC ayant pour objet le développement de services numériques, et constitué entre les membres fondateurs suivants : Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, le Conseil Départemental de l'Yonne et l'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne.

Considérant que les collectivités locales ont désormais l'obligation de déposer leurs appels d'offre de marchés publics sous forme dématérialisée sur cette plateforme,

Après avoir étudié les conditions de cotisation qui sont, pour une commune de – 500 habitants, de : adhésion = 0 € et service à la carte « passation d'un marché public » = 90 € HT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) pour l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.
- L'adhésion prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- **Désigne** Madame Hélène COMOY, membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP et Monsieur Tony BOITELET, membre suppléant.

### 3. Réfection toiture grange communale

#### Délibération n°39/2020 :

Le Maire signale que 2 pannes du toit de la grange communale sont cassées, et qu'il convient de réaliser les travaux sans tarder, compte tenu de la fragilité de l'édifice.

Bernard SARRAZIN quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après consultation des devis reçus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le devis de l'entreprise Bernard SARRAZIN pour la réfection de la toiture de la grange communale pour un montant de 7 322,98 € TTC.
- **Charge** le Maire de signer le devis.

Bernard SARRAZIN réintègre la réunion

### 4. Projet travaux SDEY 2021

Le SDEY souhaite connaître les programmations de travaux liés à l'éclairage public pour 2021. La commune n'envisage pas de nouveaux projets en 2021.

### 5. Rapport commission travaux

#### Délibération n°40/2020 :

**Travaux salle des fêtes** : La ferronnerie « Foyer Communal » sera déplacée sur la façade donnant rue de Lacey ; Des crochets seront fixés sur les murs intérieurs pour permettre l'accrochage de décorations ; Des plaques au plafond sont à changer ; Proposition de modifier l'accès au bar en cassant la cloison entre le bar et la salle afin de permettre une meilleure circulation dans l'entrée et à la cuisine ; Installer un cendrier à l'extérieur ; Repeindre les portes des wc.

**Etat des lieux salle des fêtes** : Chantal DURAND s'est proposé pour faire l'état des lieux lors des locations de la salle. La commission est d'accord avec cette proposition. Tony BOITELET sera le suppléant.

**Règlement intérieur salle des fêtes** : la commission propose de modifier le règlement intérieur en précisant que la gratuité de la salle est exclusivement réservée aux associations dont le siège est à Poilly sur Serein et qui ont pour objet des animations sociales, culturelles ou sportives, ainsi qu'aux résidents principaux ou secondaires de la commune pour une réception faisant suite à un enterrement à Poilly.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le rapport de la commission travaux.

**6. Carte scolaire : accord de principe**

Plusieurs familles ont soulevé le problème de l'accès au lycée de Tonnerre et réclament un circuit de bus. Il est également nécessaire de prévoir l'accès au collège de Chablis dans quelques années pour les élèves qui sont actuellement scolarisés en maternelle ou primaire à Chablis.

La carte scolaire pour l'enseignement secondaire rattache la commune au lycée d'Avallon et collège de Noyers (ancien canton). La demande de révision de carte scolaire est un processus long qui implique de solliciter de nombreux acteurs.

Le Maire ne peut même pas se prononcer avec certitude sur le résultat d'une telle démarche.

De plus, il conviendra de respecter les affectations actuelles pour ne pas perturber l'organisation actuelle des transports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Propose** que le Maire rédige une lettre d'intention auprès des instances concernées et le conseil municipal étudiera la suite selon la réponse qui sera faite.

**7. Aménagement de la place de l'église : 2<sup>ème</sup> tranche des travaux****Délibération n°41/2020 :**

Vu la délibération n°1/2020 par laquelle la commune a confié l'étude et la maîtrise d'œuvre des nouveaux travaux à entreprendre, pour la réalisation du parvis et de la place de l'église à Urban Ingénierie.

Vu l'état estimatif établi par le cabinet d'études,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** de retenir le projet d'aménagement présenté pour un montant estimatif de 74 895,00 € HT.
- **Sollicite** une subvention de 40 % du montant HT au titre de la DETR
- **Sollicite** une subvention de 40 % du montant HT auprès de la DRAC
- **Etablit** le plan prévisionnel de financement suivant :
 

- Subvention DETR	29 958 €
- Subvention DRAC	29 958 €
- Part communale : fonds libres	14 979 € HT

**Informations et questions diverses :**

- a) Divagation des chiens : Le Maire informe qu'elle va prendre un arrêté municipal pour obliger les propriétaires à tenir leur chien en laisse dans l'espace public communal.
- b) Parvis de l'église : l'appel d'offre pour les travaux de l'église a été déposé sur la plateforme Territoires Numériques, les entreprises ont jusqu'au 5 octobre pour envoyer leur proposition.
- c) Fêtes et cérémonies : En raison de la crise sanitaire, les associations informent que les repas comme le moule frites, St Eloi ou St Vincent sont annulés. De plus, il n'y aura pas de Noël communal.
- d) Bac de tri sélectif : La distribution des bacs de tri individuels se fera à partir de la mi-novembre.
- e) Horaires mairie : A compter du 31 août 2020, le secrétariat de mairie sera ouvert au public le lundi de 9h à 11h, le mardi de 15h30 à 18h30 et le vendredi de 14h à 16h.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22 h 25.